

"Rue de la soif" : la Ville de Caen convoque les patrons des bars

Côté Caen, 18/10/2011



Du jeudi au samedi soir, la rue Écuyère se transforme parfois en une véritable « rue de la soif caennaise ». Entre ambiance festive et problèmes de nuisances sonores pour les riverains, la Ville veut trouver un compromis. Elle va convoquer tous les patrons de bars ces jours-ci, pour “discuter”.

Le jeudi soir et les soirs de week-end, les jeunes s'emparent de la rue Écuyère, dans un immense brouhaha. « Parfois, il y a 300 personnes au milieu de la nuit », comptabilise Jean-Louis Touzé, maire adjoint chargé de la sécurité et de la police municipale. Les terrasses sont bondées et l'alcool coule à flot. La foule de noctambules, majoritairement de 18 à 30 ans, verre à la main, grignote régulièrement sur la rue, désormais piétonne. Aux clients des bars s'ajoutent parfois des jeunes qui consomment des boissons préalablement achetées dans les supérettes, ou des mélanges alcoolisés introduits dans des bouteilles en plastique. L'interdiction de fumer dans les lieux publics n'a rien arrangé à la dispersion sur la rue. Et au bruit ! « Même les étudiants n'en peuvent plus et ne viennent plus habiter dans la rue, s'étonne une femme qui vit depuis trois ans et demi dans la rue Écuyère, et qui souhaite rester anonyme. Nous avons quitté la rue Saint-Martin pour venir nous installer ici, et on le regrette ! On a mis des doubles vitrages, mais on entend toujours. » La Ville et la police municipale reçoivent des dizaines de plaintes pour des tapages. « Et beaucoup de beaux appartements sont désormais vides », s'inquiète Éric Delaunay, le président de l'association des commerçants caennais et commerçant lui-même, dans la rue. L'affluence du jeudi soir pose aussi parfois des problèmes de propreté, notamment pour les commerçants. « Le vendredi matin, quand j'arrive, c'est vraiment sale,

certaines sont venues uriner dans ce petit coin », montre le commerçant, à la porte de sa boutique. « Moi, je retrouve souvent du vomi sur mon pas-de-porte », raconte le gérant de Basnier Antiquités, l'une des dernières boutiques antiques qui reste dans la rue. Pourtant, les vendredis et samedis matins, les équipes de nettoyage de la Ville sont plus nombreuses que dans la semaine « pour rendre la rue propre », assure Jean-Louis Touzé. Mais cela ne semble pas suffire...

Une charte de la vie nocturne

« La vie festive caennaise doit se faire dans le respect des uns et des autres », s'époumone Jean-Louis Touzé. La Ville avait d'ailleurs été à l'initiative d'une « charte de la vie nocturne », en juillet 2010. Certaines règles avaient été établies : les bars étaient tenus de ne pas faire sortir les verres de consommation des terrasses, d'avoir un vigile, de fermer leur terrasse à 1h, de respecter l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009 interdisant la consommation d'alcool dans les nuits du jeudi au vendredi et du vendredi au samedi, de 20h à 5h du matin, sur la voie publique, dans les rues du centre-ville...

« Certains bars jouent le jeu, mais beaucoup ne prennent plus en compte cette charte... », se désole la Ville. « On fait très attention à bien gérer notre terrasse, assure pourtant Laurent Dubois, le gérant de la Tour Solidor. Nous avons un vigile qui ne s'occupe que de cela. Le problème, ce ne sont pas nos clients, mais tous ceux qui sont dans la rue, autour des bars, sans consommer. La solution serait peut-être de mieux délimiter les terrasses... » De son côté, le gérant du Broc'Café, en « a marre qu'on tape sur les bars. Nous ramenons de l'ambiance et du monde, nous gérons nos clients sur nos terrasses, mais nous ne sommes pas censés gérer la rue entière, c'est à la police municipale de faire ce boulot. » Si l'ambiance est généralement bon enfant jusqu'à minuit, passé une heure du matin, lorsque les bars ferment, il y a quelques « énervés », avoue Jacques, le barman du Vertigo.

Bientôt un nouveau bar...

« Jeudi dernier, je suis passé dans la rue. Il y avait des pichets de bière qui sortaient des bars et qui étaient bus dans la rue. C'est inadmissible, martèle Jean-Louis Touzé. La charte de la vie nocturne n'est plus du tout respectée par tous les bars. Nous allons devoir convoquer tous les patrons de bars d'ici à 15 jours pour en rediscuter ensemble. Mais s'il n'y a pas plus de réactions de leur part, nous allons malheureusement devoir passer aux sanctions... » Et ce, alors qu'un nouveau bar devrait s'installer en janvier dans la rue... « Nous aurions préféré que ce soit une boutique de prêt-à-porter ou quelque chose comme ça », glisse Éric Delaunay. Car le principal problème, « c'est la concentration des bars dans une même rue », admet Jean-Louis Touzé. Mais, si l'on ne peut plus ouvrir une nouvelle licence IV à Caen, « car il y a déjà environ 45 bars dans la ville, et cela suffit », estime-t-il, on peut néanmoins racheter une qui existe déjà ou en délocaliser une sur un autre fond de commerce. Ce sera le cas pour ce futur établissement. « Et la Ville ne peut rien faire, à part racheter le fonds de commerce... », se désole le maire adjoint. Avec ce nouveau bar, qui s'ajoute à la dizaine qui existent déjà, la rue Écuyère est sans conteste « la rue de la soif caennaise », avec son lot de problèmes, mais aussi avec ses bonnes soirées festives...

Manon Loubet

• Des appartements sans locataires

Cette rue du centre historique caennais compte de beaux appartements, mais aujourd'hui, nombre de ceux-ci sont pourtant vides et très difficiles à louer, constatent les professionnels. « C'est limite impossible, car les gens savent qu'il y a du bruit le soir et la nuit. J'ai notamment un immeuble entier, avec six logements à louer depuis plusieurs mois... », se désole Mme Gallot, du cabinet d'études du notaire Maître Deshayes. Même son de cloche à l'agence immobilière Thomas où « un appartement est à louer depuis avril. Et deux autres locataires viennent de poser leur préavis... »

Source : <http://www.cotecaen.fr/10375/la-ville-de-caen-convoque-les-patrons-des-bars-de-la-rue-de-la-soif/>